



16ème législature

Question N° : 13199	De M. André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Devenir de la filière de production de fleurs de tilleul en France	Analyse > Devenir de la filière de production de fleurs de tilleul en France.
Question publiée au JO le : 28/11/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le devenir de la filière de production de fleurs de tilleul en France. La production des fleurs de tilleul, reconnues pour leurs vertus apaisantes, est concentrée à 90 % dans la région des Baronnies sur les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes. Ne nécessitant ni traitement, ni intrant, elle n'est éligible à aucune aide de la PAC. Or les exploitations de production de tilleul sont soumises depuis des années à la concurrence des pays étrangers, européens ou asiatiques, avec des prix inférieurs à leurs coûts de production et, plus récemment, aux conséquences du changement climatique. Elles sont aussi confrontées à des difficultés de recrutement de cueilleurs plus jeunes, qu'elles ne peuvent former et correctement rémunérer. Il existait bien des aides à la qualité versées aux producteurs durant des années par l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (ONIPPAM) aujourd'hui intégré à FranceAgrimer, mais qui n'ont pu être maintenues, étant assimilées à un complément de prix par la Commission européenne. Au regard de cette décision et des faibles volumes de production très concentrés géographiquement, l'ONIPPAM avait proposé aux exploitants d'engager une démarche d'organisation et de développement de la filière. Elle permettrait effectivement de renforcer la solidarité entre les producteurs, d'envisager d'autres modes de soutien et de valoriser cette production locale traditionnelle. L'Institut national des appellations d'origine (INAO) avait aussi proposé aux producteurs d'examiner toute demande de reconnaissance au titre d'une IGP (indication géographique de provenance). En définitive, la situation semble figée et la production nationale de tilleuls ne couvre pas la demande des entreprises, même pour celle labélisée « bio », malgré de vrais atouts et son rôle dans l'économie locale. Il lui demande un état des lieux des démarches engagées actuellement par le ministère et les producteurs et de l'informer sur les décisions qu'il pourrait prendre pour soutenir et relancer la production de tilleuls.